MINISTERE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

.=.=.=.=.=.

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

.=.=.=.=.



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparation de la 74 ème session du Comité permanent (SC74). de la CITES prévue dans la première moitié du mois de mars 2022 en France

Partie: <u>GABON</u>

Période de rapport : Juillet 2020 – Novembre 2021

Administrations principales chargées de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action et de communiquer avec le Secrétariat :

- O Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)
 - Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)



Sommaire

1	1 Introduction		3
		œuvre du PANI	
	• •		
	•	es actions6	
		actions	
J	5 Documents afficacs		,

1 Introduction

Au cours de la 65e session du Comité permanent de la CITES Genève, juillet 2014 il a été demandé aux pays de « préoccupation secondaire » (Cameroun, Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Mozambique, Nigeria et République Démocratique du Congo) ainsi qu'aux pays démocratique populaire Laos d'élaborer les plans d'action nationaux pour l'Ivoire.

Les Parties de catégorie C sont des Parties concernées par le commerce illégal de l'ivoire. L'identification en tant que « Partie de la catégorie » se base sur le rôle d'un pays en tant que pays de source, de transit ou de destination de l'ivoire illégalement commercialisé à travers les analyses ETIS soumises à chaque réunion de la Conférence des Parties à la CITES conformément à la résolution Conf. 10.10 sur le commerce des spécimens d'éléphants.

En sa qualité d'Organe de gestion, la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) en collaboration avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), autorité scientifique, avait élaboré le Plan d'Action National Ivoire le 27 novembre 2014.

Les lignes directrices sur le processus relatif aux Plans d'Action Nationaux pour l'Ivoire figurent à l'annexe 3 de la Résolution Conf. 10.10(Rev. Cop17) 1 relative au Commerce de spécimens d'éléphants.

Depuis 2015, le Gabon produit un rapport d'étape qui est transmis au Secrétariat CITES par courrier électronique à l'adresse : cites.info-cites@un.org.

Le présent rapport d'étapes de mise en œuvre du plan d'action national Ivoire du Gabon, couvre la période allant de juillet 2020 à Novembre 2021.

_

¹ https://www.cites.org/sites/default/files/document/F-Res-10-10-R17.pdf

2 SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

2.1 État d'avancement des activités

Sur les 32 activités inscrites dans le PANI du Gabon et au vu des informations disponibles sur la période de juillet 2020 à novembre 2021, l'état d'avancement se résume comme suit :

Degré de réalisation	Nombre d'activité
Réalisée	7
Substantiellement réalisée	9
En bonne voie	14
Progrès partiel	2
Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	0
Non commencée	0

Sur le plan national, plusieurs actions, visant à accroître la synergie des administrations concernées par la lutte contre le trafic d'ivoire, se sont multipliées aboutissant à l'organisation en mai 2019 d'un atelier d'appropriation et de vulgarisation du Plan d'Action National Ivoire du Gabon et la mise en place d'un réseau des points focaux dans chaque administration concernée par la mise en œuvre de ce plan.

Une augmentation des peines d'emprisonnement jusqu'à 10 ans pour le trafic d'ivoire est désormais accessible à la suite de la révision en juillet 2019 du Code pénal.

A travers la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), depuis 2014, le Ministère, des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres s'est engagé à la mise en œuvre d'un système standardisé de gestion national transparent du stock d'ivoire saisie sur l'ensemble du territoire national. Un audit du stock national d'ivoire, réalisé par le groupement des ONG Stop Ivory et WCS oriente des actions d'affinage.

Une étude d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction a également été réalisée et recommandations pratiques ont été formulées pour accroitre l'efficacité.

Sur la période couverte par ce rapport, marquée par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19, les principales réalisations ont portées sur la mise en place d'un réseau des points focaux CITES dans les administrations concernées par la mise en œuvre de la Cites

2.2 Perspectives

Cette synergie va également permettre la mise en place d'une feuille de route pour une meilleure capitalisation des actions du PANI.

A moyen terme, sur le plan législatif, la révision du Code forestier pour accroitre l'efficacité des actions de la protection de la faune et la flore sauvage est toujours en cours.

La révision de la stratégie des conflits homme- faune et la prise des textes d'application pour sa meilleure mise en œuvre sont également en cours de réflexion. Un groupe de travail de base est à ce jour constitué entre la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

3 SECTION B : Évaluation sommaire des actions

			DEGRÉ D'AVANCEMEN	NT		
PILIER	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
A. Législation et réglementations	A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	A.3 DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME- ELEPHANT ET LA INDEMNISATION	A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques			
B.POURSUITES	B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées				
	B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires					
	B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures					

		DEGRÉ D'AVANCEMENT								
PILIER	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée				
	juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département									
C.RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES		C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.) C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)							
D. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES		D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité D.4 créer de brigades sous régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.) D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques							

	DEGRÉ D'AVANCEMENT								
PILIER	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée			
E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE	E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies E.9Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	E.3Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART E.7Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisis E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbains E.6Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)						
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	F.1 Elaboration d'un plan de communication F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats					

4 SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
PILIER 1 : Législation et régle	mentations		
A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	Peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans sont prévues	Réalisée	Promulgation le 17 juillet 2019 de la Loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal qui dispose en ses articles 579 à 584 d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans et prévoit en son article 585 les peines double pour tout personnel administratif ayant utilisé sa position pour commettre ou faciliter le trafic d'ivoire. Promulgation le 17 juillet 2019 de la Loi n°043/2018 du 05 juillet 2019 portant Code de Procédure Pénale qui dispose en ses articles 198 et 250 de la création d'une juridiction spécialisée au sein du Tribunal de grandes instances de Libreville pour le jugement des crimes et délits majeurs dont le trafic d'ivoire et le braconnage en bande organisées Le code forestier est toujours en cours de révision et devrait faire l'objet d'autres amendements visant le renforcement des actions de protection et de conservation de la faune sauvage.
			Elaboration d'un guide de traçabilité du stock d'ivoire saisi.
A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques	Texte de loi et réglementation réprimandant le trafic d'ivoire	En bonne voie	La loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal en République Gabonaise traduit en ce qui concerne le trafic d'ivoire le statut de classification en annexe I de la population d'éléphants de forêt du Gabon. Disposition qui était déjà couverte par le décret 0164/PR/MEFCR réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales qui place l'éléphant de forêt parmi les espèces intégralement protégées. Ce décret est en cours de révision pour une meilleure prise en compte des dispositions de la CITES au plan national.
A.3 Définir une filière juridique pour les conflits Homme- Eléphant et l'indemnisation	- Stratégie - Texte de loi - Textes d'application - Plans et procédures - Mission d'étude et de sensibilisation	Substantiellement réalisée	 La problématique du conflit Homme-Faune a connu un fort accroissement ces deux dernières années au Gabon, ce qui a valu la tenue d'un conseil de cabinet au cours duquel, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a instruit des consultations provinciales en vue de la tenue des assises nationales. Dans cet élan, et en harmonie avec la définition de la filière juridique pour les conflits Homme-Eléphant et l'indemnisation. A cet effet les activités suivantes ont été réalisées : Un projet de Stratégie de Gestion du conflit Homme-Eléphant qui sera validé lors des assises ; Un projet de révision du décret d'indemnisation des victimes de conflits Homme-Faune/Eléphant. ;

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			Un projet de guide sur la gestion des clôtures électriques ;
			Inscription dans la loi des finances rectificative 2022 de cinq cent millions de francs CFA.
B. POURSUITES			
B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales	Modèle de procès-verbal disponible	Réalisée	4 formations réalisées dans 4 provinces du Gabon (Haut-Ogooué, Woleu N'tem, Ogooué-Lolo et l'Estuaire) qui ont regroupées 306 agents des corps de police environnementale (Eaux et Forêts, Gendarmerie, Police, Magistrats et Douaniers) formés sur la procédure judiciaire en vue de lutter contre le trafic d'ivoire, incluant la rédaction et la vulgarisation des procèsverbaux. Sur cette période, les OPJ ont mis en pratique les formations acquises par la rédaction des procès-verbaux lors des missions d'arrestation des trafiquants d'ivoire.
			Le Ministère en charge des Eaux et Forêts dispose d'un Conseiller juridique ;
B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires	Fichiers de suivi à jour	Réalisée	Pour les cas de trafic d'ivoire, le Ministère des Eaux et Forêt a signé un contrat avec l'ONG Conservation Justice pour l'appuyer ses procédures judiciaires le 14 novembre 2011. Les missions de lutte contre le trafic d'ivoire utilisent pleinement ce cadre.
(juristes, avocats, etc.)			Mise en d'une brigade de lutte contre le braconnage à Milolé via un partenariat actif entre le Ministère des Eaux et Forêts, la société d'exploitation forestière CEB et l'ONG Conservation Justice.
B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	Peines et paiement connues	Substantiellement réalisée	 Les peines sont suivies régulièrement et sur la période couverte par ce rapport, 52 sur les 104 présumés ont été condamnés à des peines de prison ferme (allant de 180 jours à 1095 jours de prison). 88 arrestations ont concerné le trafic d'ivoire. Il reste le suivi du recouvrement des paiements
B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département	Nombre de personnes formées	Réalisée	4 formations réalisées dans 4 provinces du Gabon (Haut-Ogooué, Woleu N'tem, Ogooué-Lolo et l'Estuaire) qui ont regroupées 306 agents des corps de police environnementale (Eaux et Forêts, Gendarmerie, Police, Magistrats et Douaniers) formés sur la procédure judiciaire en vue de lutter contre le trafic d'ivoire.
B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les	Base de données disponible	Réalisé	 L'ANPN dispose d'une base de données sur les informations des poursuites juridiques. Mise en place par la Direction de la lutte contre le braconnage en mai 2017 d'une base de données relative aux poursuites engagées.

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)					
informations des poursuites judiciaires			Base de données des poursuites judiciaires régulièrement mise à jour en collaboration avec l'ONG Conservation justice					
C.RENSEIGNEMENTS I	C.RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES							
C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	Unite spéciale fonctionnelle	Substantiellement réalisée	 Une cellule de renseignements et d'enquêtes est mise en place au sein de l'ANPN par l'UNODC. Une unité dénommée MAMBA VERT est mise en œuvre et poursuivra sa consolidation par l'intégration de l'ensemble des acteurs. Plusieurs séances de travail sont effectuées avec l'ensemble des corps d'Etat intervenant dans la lutte contre le trafic d'ivoire avec une perspective certaine d'une synergie encore plus forte. 					
C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	Nombre d'arrestation	En bonne voie	- 104 arrestations avec une collaboration croissante					
C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	Informations rendues disponibles	Substantiellement réalisée	 Pour l'heure, nous ne disposons pas d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau national mais, la collaboration entre les institutions étatiques concernées par la lutte contre le trafic d'ivoire est en nette croissance. A ce jour, des canevas d'échange d'information pars réseaux sociaux ont été mis en place, des groupes Wattsapp au niveau local. Un outil d'échange web dénommé Africa TWIX est en place au niveau sous régional. 					
D. COOPÉRATION NATION	ONALE ET INT	ERNATIONALE POU	UR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES					
D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA	Nombre de protocole signes	En bonne voie	 Pas de protocoles de collaboration signés sur cette période, mais on note la tenue de plusieurs rencontres pour une meilleure collaboration sur la problématique du trafic des espèces protégées comme, la plate-forme Africa TWIX . Une mission de travail entre les autorités camerounaises et gabonaise s'est tenue au 					
et la Guinée équatoriale			Cameroun; • Une première mission transfrontalière de lutte contre le trafic de la faune sauvage a entamer des échanges pratiques sur la mise en commun d'une synergie de lutte contre le trafic transfrontalier					

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			Brigade de Milolé à travers un protocole d'accord entre le Ministère en charge des Eaux et Forêts, l'ONG Conservation justice et le concessionnaire forestier CEB dans la zone de Lastourville. Les missions sont effectives
D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter	Nombre de brigades	En bonne voie	• 12 missions LAB de patrouille mixte Congo- Gabon (Parc de Conkoiti, Mayumba et la DGFAP) dans le cadre de la Brigade mobile de surveillance transfrontalière du Projet GeFaCHE effectuée en avril 2019
étatiques			Le Gabon est partie prenante du Plan d'extrême urgence sur la lutte contre le braconnage en Afrique centrale (PEXULAB) et du Plan de convergence de la COMIFAC 2. Ces deux outils constituent des appuis de la mise en place des brigades LAB mixtes interétatiques
D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	Nombre de mission commune	En bonne voie	 La Direction de la lutte contre le braconnage a travaillé avec les services de la Douane à l'aéroport de Libreville. La connexion est faite et devra s'étendre progressivement Deux missions d'échanges avec le Cameroun avec des contacts établis
D.4 créer de brigades sous- régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	Nombre de brigades crées	En bonne voie	 Brigade mobile de surveillance transfrontalière dans le cadre du Projet GeFaCHE entre le Congo et le Gabon depuis 2017. Brigade active sur la période rapportée avec des saisies importantes des stocks de viandes de brousses Construction des antennes de surveillance à DOUSSALA, NDINDI (frontière avec le Congo)
D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)	Système disponible	En bonne voie	 Apres accord entre les différents services concernés, la cellule d'Investigations et d'Analyse du renseignement (CIAR) poursuit la mise en place et la facilitation des échanges d'informations et de renseignement. •
D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	Groupe identifié	Substantiellement réalisée	• La mise en place d'un groupe de travail a été lancée par une réunion qui a regroupé les acteurs concernés par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire (DGFAP, ANPN; la Douane; la Haute autorité de l'aéroport de Libreville, le Ministère de l'Agriculture,)

² Commission des Forêts d'Afrique Centrale

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			• Existence d'une plateforme d'échange et de travail sous le format d'un groupe WhatsApp sur les questions de mise en œuvre du Plan d'Action National Ivoire du Gabon mise en place en mai 2019 suite à l'atelier d'appropriation du PANI Gabon.
			Désignation des points focaux CITES en cours dans les administrations concernées.
E. OPÉRATIONS DE LUT	TE CONTRE LA	FRAUDE	
E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en			L'ANPN utilise déjà le logiciel SMART pour stocker les informations des missions
œuvre de SMART et à travers une meilleure coordination entre les différentes	Nombre d'agent formes	Substantiellement réalisée	• La coordination entre les administrations est entamée, mais n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant;
administrations			La prochaine étape consistera à faire acquérir à l'ensemble des acteurs cet outil de travail et d'échange
			• Rattachement des brigades de faune pour entre autres étendre l'utilisation du SMART dans les unités de conservation
E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires	Nombre de concession		Existence d'une grille testée déjà dans deux concessions forestières sous aménagements durable
forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	forestière évalué	Substantiellement réalisée	• Tenues de plusieurs séances de travail avec l'ensemble des partenaires sur la révision du processus des Plans de protection de la faune dans les concessions forestières entamés par l'arrêté n°0093/MEFEDD/SG/DGFAP instituant les plans de protection de la faune incluant l'établissement des indicateurs
		En bonne voie	• En dehors de 3 CFAD, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement l'outil SMART pour le suivi des efforts de surveillance.
		Lii boinie voie	La Direction Provinciale du Haut Ogooué utilise déjà SMART,
E.3Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART			Les reformes en cours des plans de protection de la faune permettront d'accroitre l'utilisation de l'outil SMART dans les concessions forestières. Comme les photos piège, SMART et l'un des outils ciblés par cette réforme.
E.4 Renforcer la présence des	Effectif militaire	Substantiellement réalisée	Le parc frontalier de MIKEBE dispose de 106 militaires en permanence ;
forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage		Icansec	Un groupement de gendarme avec 3 compagnies est dédié aux Parcs nationaux en appui aux missions LAB;
E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le			Existence de la brigade canine DGFAP/ANPN est mis en œuvre sur 24 sites (Libreville et ses environs) avec des missions ponctuelles à l'intérieur du pays

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	Nombre de mission	En bonne voie	Il reste à consolider le projet et à l'étendre à l'ensemble du pays
E.6Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	Nombre de formation	En bonne voie	 Formation du coordonnateur et 2 maitres-chiens en Afrique du sud Acquisition de 2 chiens en court de finalisation
E.7Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisies	Salle fonctionnelle	En bonne voie	Projet de construction d'une salle de stockage centrale sécurisée des ivoires, suite à la délocalisation du siège de l'Agence nationale des parcs nationaux Professione de l'agence de l'Agence nationale des parcs nationaux Professione de l'agence de l'Agence nationale des parcs nationaux Professione de l'Agence nationale des parcs nationaux
			Renforcement des lieux de stockage déconcentrés en cours d'ici 2022
	Base de données disponible Réalisée	Páglicác - Páglicác	Mise en place d'un numéro de séquence unique ANPN/Eaux et Forêts pour le marquage des pointes d'ivoire, Un registre physique et informatisé est mis en place pour les enregistrements
			Le système est opérationnel depuis janvier 2015
E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies		152 agents (ANPN et Direction provinciale des Eaux et Forêts) formes en 2019 sur le marquage des spécimens d'ivoires saisies, la saisie sur tablette et la transmission sur la base de données. Il est prévu un renforcement de capacité en 2022.	
			Mise à disposition du matériel de traçabilité
			Audit du stock d'ivoire national réalisé en attente du rapport final pour l'année 2019
			Réalisation d'un deuxième audit du stock national d'ivoire fin 2022
E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES,	Rapport	Réalisée	Une mission d'inventaire et de récupération des stocks d'ivoire réalisée dans l »ensemble du pays, rapport disponible.
TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	d'inventaire		Renforcement des lieux de stockages intermédiaire en cours
E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les		En bonne voie	• Une révision du protocole d'accord entre SETRAG, le Ministère de la Forêt est effectif le protocole est dans la phase de sa mise en œuvre.
transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des	Nombre de protocole		Protocole d'accord LAB de création de la brigade de Milolé entre le Ministère en charges des Eaux et Forêts, l'ONG Conservation justice et la société d'exploitation du bois CEB à Lastourville
engins et véhicules			Protocole d'accord LAB de création de la brigade ProLAB Mandji entre le Ministère en charges des Eaux et Forêts, et la société d'exploitation du bois CBG

ACTION	Indicateur	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
incriminés dans le transport de l'ivoire			
F. SENSIBILISATION ET	COMMUNICAT	ION	
F.1 Elaboration d'un plan de communication		Progrès partiel	 Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Eléphant Gabon un plan de communication est en court d'élaboration, ainsi que des documents de sensibilisation. Séance de réflexion du la mise ne place d'un plan de communication sur les conflits Homme-Faune
F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	Nombre de sensibilisation	En bonne voie	L'atelier d'appropriation du PANI Gabon a constitué une plateforme de sensibilisation de tous les acteurs impliquant le Parlement par le biais du Caucus parlementaire Les 4 formations effectuées dans le cadre de l'application de la loi sur la faune dans 4 provinces du pays sont-elles aussi constituées des instances de sensibilisation
F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats	Nombre d'émissions	Progrès partiel	Plusieurs spots télévisés sur l'interdiction des pangolins et des chauvesouris en lien avec le Covid-19
F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	Cellule fonctionnelle	Substantiellement réalisée	Une cellule des conflits Homme –faune existe déjà au sein de l'ANPN avec des actions communes avec la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées ;
			Un groupe de travail sur les conflits Homme faune a été mis en place au sein du Ministère des forêts en association avec plusieurs partenaires étatiques
F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	Compte rendu du séminaire	En bonne voie	2 communications de Monsieur le Ministre en charge des Eaux et Forêts sur la problématique du conflit Homme-Faune à l'Assemblée Nationale

5 Documents annexés

- Rapport des consultations nationales sur les conflits Homme-Faune
- Rapport de de la mission de lutte contre le braconnage transfrontalier

République Gabonaise Union-Travail-Justice



RAPPORT GENERAL

CONSULTATIONS PROVINCIALES SUR LE CONFLITS HOMME-ELEPHANT (CHE)

14 AU 30 JUILLET 2021















Août 2021





Table des matières

CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
OBJECTIFS	5
Objectif général	5
Objectifs spécifiques	5
METHODOLOGIE	5
Kit de des consultations provinciales	5
Présentations	5
Témoignages	5
Questions	5
Réponses des membres du Gouvernement	5
Elaboration et lecture des recommandations	5
Facilitation par les autres membres du Gouvernement et les Députés originaires de chaqu	e province 6
RESULTATS CONSULTATIONS PROVINCIALES	8
Participation	8
Synthèse des témoignages	10
Synthèse des questions	10
Réponses des membres du Gouvernement	12
Recommandations	14
Recommandation à court terme	14
Recommandation à moyen et long terme	17
PERSPECTIVES	17
Assises CHF/CHE	17
Finalisation de la Stratégie et du Plan d'Action CHF/CHE	17
Mise en œuvre du Plan d'Action	17
ANNEXES	18
Annexe n°1 : Liste des témoignages des populations	18
Annexe n°2 : Liste des recommandations	22
Recommandations des populations de la province de l'Estuaire	22
Recommandations de la province de l'Ogooué Maritime, étape de Port Gentil	22
Recommandations de la province de l'Ogooué Maritime, étape de Gamba	23
Relevé des Recommandations du Moyen-Ogooué	24
Recommandations de l'Ogooué Ivindo	24
Relevé des Recommandations de la Ngounié	25



Δ	nneve n°4 · Quelques instants en images	29
Α	nnexe n°3: Liste des membres du Gouvernement ayant pris part aux consultations provinciales	. 28
	Recommandations des populations de l'Ogooué-Lolo	. 27
	Recommandations des populations du Haut-Ogooué	. 26
	Recommandations des populations du Woleu-Ntem	. 26
	Recommandations de la province de la Nyanga	. 25



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis environ dix ans au Gabon, le conflit homme-faune et plus particulièrement homme-éléphant est récurrent en zone rural. Son impact est jugé plus important ces dernières années.

Ce conflit, qui affecte gravement la sécurité alimentaire et le bien-être des populations locales créent un climat de méfiance entre ces dernières et les gestionnaires de la faune, affectant ainsi les efforts de conservation.

C'est ainsi que faisant suite à la réunion de cabinet sur les Conflits Homme-Faune (CHF) qui s'est tenu à la primature le 17 juin 2021 et conformément aux hautes instructions de son Excellence, Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des concertations provinciales se sont tenues du 14 au 30 juillet 2021 pour préparer les assises nationales autour de cette problématique prévue se tenir à Libreville du 12 au 13 août 2021.

Les résultats attendus des ateliers provinciaux étaient :

- L'état des lieux des CHE au niveau provincial est présenté;
- Les avis des populations sur les CHE sont recueillis et consignés dans le rapport final ;
- Le rapport de l'atelier provincial est disponible.

Pour la tenue de ces consultations, Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a instruit l'ensemble des membres du Gouvernement d'accompagner le Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et de l'Affectation des Terres, le Professeur Lee WHITE et son Ministre Délégués Charles MVE ELLA.

Dix (10) localités au total ont accueilli les consultations provinciales sur les conflits Homme-Faune/Homme-Eléphant et ont connu un fort engouement : Estuaire (Cocobeach), Ogooué-Maritime (Gamba), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), Nyanga (Tchibanga), Ngounié (Mouila), Moyen-Ogooué (Lambaréné), le Woleu-Ntem (Oyem), Haut-Ogooué (Franceville) et l'Ogooué-Lolo (Koula-Moutou).

Les parties prenantes aux différentes consultations sont:

- les membres du Gouvernements;
- les Honorables Députés ;
- les élus locaux;
- les représentants de Madame le Premier Ministre ;
- les Gouverneurs de province;
- le Secrétaire de Province;
- les Préfets;
- les Sous-préfets ;
- Les représentants des corps constitués ;
- les Chefs de cantons ;
- les chefs de regroupement de villages ;
- les chefs de quartiers ;
- les représentants des populations locales ;
- les représentants des coopératives/associations agricoles;
- les représentants des Comités des Sages.





- Les Comités Consultatifs de Gestion Locales (CCGL);
- Les opérateurs économiques ;
- les représentants des administrations locales (Eaux et Forêts, Agriculture, affaires Sociales, Intérieur, Urbanisme).

OBJECTIFS

Objectif général

Recueillir les avis des populations sur les solutions de gestion des CHF/CHE.

Objectifs spécifiques

- Recueillir les avis des populations sur les causes et les manifestations des CHF/CHE;
- Recueillir les avis des populations sur les techniques de lutte contre les CHF/CHE;
- Consolider le projet de la stratégie nationale et plan d'action sur les CHF/CHE.

METHODOLOGIE

Kit de des consultations provinciales

Des kits, contenant des prospectus résumant les présentations et le programme, ont été mis à la disposition de chaque participant afin de mieux s'enquérir des contours de l'atelier.

Présentations

Deux présentations sous forme de power point et un film ont servi de poser les bases des échanges entre les participants et l'administration.

La première présentation a porté sur les causes potentielles des conflits Homme Faune. La seconde a mis en lumière les pistes de solutions, notamment les solutions novatrices à l'instar des clôtures électriques. Ces deux présentations ont été couronnées par un film synthétisant la technique des clôtures électriques.

Témoignages

L'opportunité a été donné aux communautés de s'exprimer pour relever les impacts de ce conflit sur elles. Ces témoignages portaient principalement sur la dévastation des cultures, les agressions physiques et les conséquences induites par ce conflit.

Questions

Au cours de ces consultations, plusieurs questions venant des populations ont été émises à l'endroit des membres du Gouvernement.

Réponses des membres du Gouvernement

A la suite des interrogations émises par les populations, les membres du gouvernement ont pris le temps d'apporter les réponses.

Elaboration et lecture des recommandations

Pour capitaliser les échanges, les commissions de rédaction des recommandations ont été mises en place.





Facilitation par les autres membres du Gouvernement et les Députés originaires de chaque province

Ces consultations provinciales sur les conflits Homme-Faune / Homme-Eléphant, ont été marquées par une forte mobilisation des membres du Gouvernement. Les images à la suite marquent quelques instants de leur contribution à la facilitation de ces consultations.



Estuaire

Ministre Michel MENGA **M'ESSONE**



Haut Ogooué

Ministre d'Etat Lambert Noel MATHA

Vue des Officiels à Franceville® DGFAP/ANPN, 2021

Ogooué Lolo

- Ministre Hughes MBADINGA MADIYA;
- Honorable Député Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU.



Vue des Officiels à Koula-Moutou® DGFAP/ANPN, 2021



Ogooué-Maritime

Ministre Patrick MOUGUIAMA DAOUDA







Ogooué-Ivindo

Ministre Prisca KOHO épouse NLEND



Vue des Officiels à Tchibanga® DGFAP/ANPN, 2021

Nyanga

Ministre Délégué **Aubierge Sylvine NGOMA**



RESULTATS CONSULTATIONS PROVINCIALES

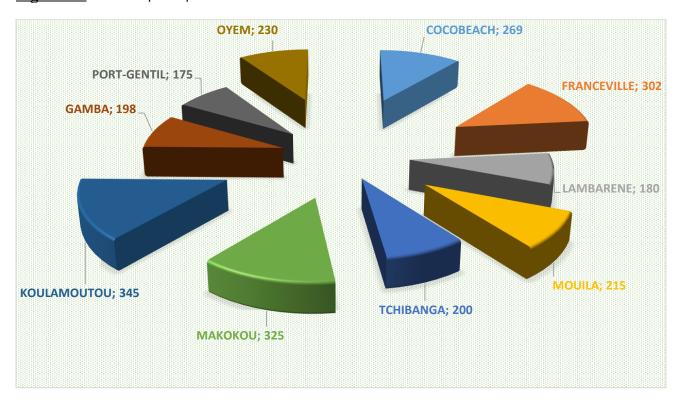
Participation

Ces consultations provinciales, dont l'objectif principal était de recueillir les différents avis des populations sur les causes potentielles et les pistes de solutions, ont vu la participation de 244 personnes en moyenne par localité pour un nombre total des participants de 2439.

Les pics oscillant autour de 345, 325, 302 et 269 personnes ont été observé respectivement dans les localités de Koula-Moutou, Makokou, Franceville et Coco Beach.



Figure n°1: Taux de participation



Le diagramme ci-dessus présente le taux de participation par localité. Il ressort que Koula-Moutou, Makokou et Franceville et Coco Beach ont enregistré le plus grand nombre de participants avec respectivement 14%, 13%, 13% et 11%.

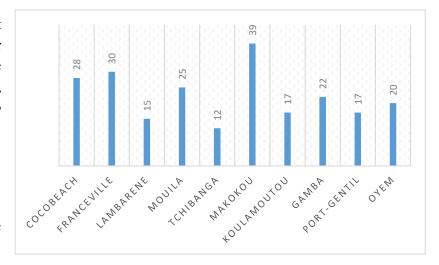
Dans toutes les localités, le taux de participation s'est situé largement au-delà de la prévision de 60 à 100 participants.





Interventions

Sur l'ensemble des 10 localités qui ont abrité les consultations provinciales sur les conflits homme- faune, un total de 225 interventions ont été enregistrées, soit une moyenne par localité de 23 interventions.



La figure n°2 ci-contre nous montre le nombre d'interventions par localité.







Les interventions des victimes ont en grande partie constituées des plaintes et les descriptions des impacts socio-économiques, assorties d'interrogations sur les solutions que l'Etat propose.

Les témoignages ont principalement porté sur les points suivants :

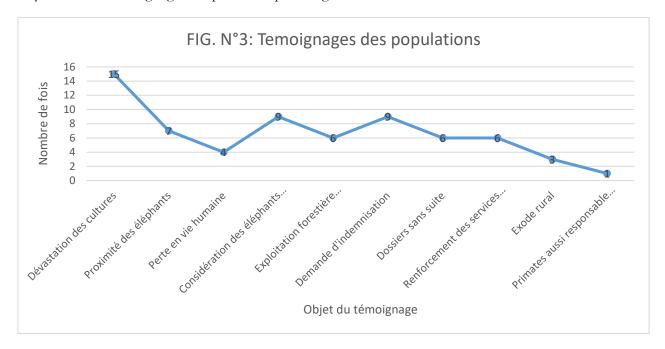
- o les dégâts sur les cultures ;
- o les agressions physiques et les pertes en vies humaines ;
- o la battue administrative;
- o les impacts socioéconomiques du conflit Homme-Faune;
- o les enjeux de la conservation de la faune ;
- o la responsabilité de l'exploitation forestière ;
- o l'indemnisation des victimes du conflit;
- o les limites constatées dans les moyens d'exécution des missions de constat ;
- o le traitement non abouti des plaintes des victimes ;
- o la construction des clôtures électriques.





Synthèse des témoignages

La synthèse des témoignages est présentée par la figure n°3 suivante :



Sur 66 témoignages recueillis, 23% des témoignages soulignent le problème des dévastations des cultures par les éléphants et 14% évoquent tour à tour la considération des éléphants au détriment des hommes et l'impérieuse nécessité d'indemniser les victimes de ce conflit.

Les pertes en vie humaines sont également revenues à plusieurs reprises, soulignant ainsi la gravité de la situation.

Les populations ont assez souvent souligné la nécessité d'équiper les services déconcentrés pour faciliter leur travail en ce qui concerne les constats et évaluation des dégâts et le traitement des dossiers.

Sur les causes du conflit Homme-Eléphant, les populations indiquent que les sociétés forestières sont l'une des causes les plus importantes.

La liste de l'ensemble des témoignages recueillis se trouve en annexe de ce rapport.

Synthèse des questions

La plupart des intervenants, ont à la suite de leurs plaintes et témoignages, poser des questions aux membres du Gouvernement et aux équipes techniques. La synthèse des questions est présentée dans la liste suivante :

Liste synthétique des questions

- Quelle est l'importance de l'éléphant au Gabon si au Kenya il est une source financière ?
- A qui les populations doivent-elles s'adresser pour être indemnisé?
- Que faire de l'exode rural causé par le conflit Homme Faune ?
- Comment fait-on pour rédiger une plainte contre les éléphants ?





- Comment les agents peuvent-ils travailler lorsqu'ils ne sont pas payés pendant 6 mois ?
- Quelle est la réaction d'un individu qui trouve un éléphant dévastant sa plantation ?
- Avons-nous fait une autocritique du genre de conservation que nous avons au Gabon ?
- Quand le gouvernement a mis en place les Parcs Nationaux va-t-il consulté les populations ?
- Les Parcs Nationaux génèrent-ils des profits ? Si oui les populations combien en reçoivent les populations ?
- Quels sont les résultats du compte rendu de la réunion avec le Conseil Economique et Sociale ?
- Où va l'argent des organismes internationaux octroyé pour la conservation de la biodiversité au Gabon ?
- Quelle est la définition d'une zone tampon ? A combien de kilomètre s'étend-elle ?
- Qu'elles sont les esquisses de solution pour ce qui concerne l'atteinte à l'intégrité physique des populations ?
- L'électrification des clôtures a-t-elle un impact sur l'homme ?
- Difficulté de connaitre les forêts domaniale, communautaires, les forêts protégées et les aires protégées ;
- Les éléphants viennent par troupeau, quelle solution en dehors des barrières électriques ;
- Les interventions se passent autour des parcs, que faire des autres zones ?
- Quels sont les critères d'acquisition d'une clôture ?
- Comment peut-on vivre en harmonie avec une bête sauvage de cette dimension qui dévaste tout sur son passage ?
- Combien de temps il faut pour avoir une clôture électrique
- Comment prendre en charge les victimes et les ayant droits que les décédés laissent ?
- Le nombre d'éléphant a-t-il augmenté ou diminué Comment vont s'exécuter les battues administratives ?
- Pourquoi l'éléphant est-il plus protégé que l'éléphant ?
- Les éléphants ne sont-ils pas responsables de l'échec du programme Graine ?
- Les planteurs doivent ils mourir de faim au détriment des éléphants ?





Réponses des membres du Gouvernement

En réaction aux interrogations des populations, les membres du gouvernement ont apporté plusieurs réponses.:





- Nous avons testé toutes les techniques ancestrales, elles ne donnent pas des résultats durables ;
- Je suis le Ministre des Hommes, des Femmes des Enfants et non celui des animaux ;
- Dans la constitution de la République Gabonaise l'Homme est protégé, il n'est pas moins protégé que l'éléphant ;
- On ne peut pas développer l'agriculture sans résoudre le problème des dévastations des cultures ;
- Un Gabonais qui tue un éléphant dans sa cuisine, devant sa maison, dans sa plantation est protégé par la loi, quand on tue un éléphant il faut le déclarer;
- Oui il faut une unité spéciale pour agir vite afin d'éviter les agressions, c'est une unité qui existe déjà mais qu'il faut renforcer ;





- Nous allons faire un dépliant sur les informations liées aux battues administratives
- Les sociétés forestières ne sont pas toujours coupables, il faut mettre en place une exploitation durable. L'un des problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés c'est que dans les sociétés forestières on note la présence des chasseurs qui braconnent;
- L'orpaillage est une cause majeure de ce conflit à cause de notre santé car l'utilisation du mercure menace le développement du cerveau de nos enfants ;
- Les parcs nationaux sont comme les forêts sacrées de la Nation, il y a des zones de chasse, les forêts sacrées etc. les populations ont toujours été des conservateurs de ces forêts mais c'est le monde moderne qui détruit ces parcs aujourd'hui;
- Pour le Ministre les agents de son ministère et ceux des Parcs Nationaux ne sont pas outillé pour indemniser les dévastations ce malgré les constats de dévastation ;
- Le ministère des Affaires Sociales a pris l'engagement de prendre en charge la veuve dont le mari a été tué par les éléphants en 2016 ;
- Les ONG ne donnent pas de l'argent pour les dévastations, c'est très rare, mais nous allons porter ce message lors de la prochaine COP;
- Nous avons déjà mis en place une taxe sur les recettes forestières, nous allons mieux travailler pour gérer les cahiers de charges contractuelles et renforcer les forêts communautaires ;
- Avec le système de traçabilité que nous mettons en place, une société qui ne respecte pas ses engagements verra son bois bloqué;
- Je reviendrais après les Assises Nationales pour rendre compte, pour que cette consultation ne soit pas une fin mais le début de notre collaboration ;
- ils ne sont pas convaincus de l'augmentation des éléphants. Ils sont par contre convaincus que cette population a plutôt diminuée à cause du braconnage intempestif qui fait fuir les éléphants de leur milieu naturel pour les villages ;
- Nonobstant le fait que le Gabon possède aujourd'hui la plus grande population des éléphants de forêt, il n'en demeure pas moins que leur nombre a diminué, selon les statistiques de ses services. En 2004 on estimait la population à peu près 60.000. Dix ans après on était à environ 40.000. C'est dire que les braconniers ont réussi à abattre 20.000. Les éléphants sont de ce fait déboussoler car n'ayant plus pour la plus par des guides;
- les barrières électriques sont une première solution dans l'atténuation des CHE ;
- les barrières n'ont pas d'impact sur la santé de l'homme.
- la prise en charge des d'agressions et de perte en vie humaine, a toujours été faite au cas par cas. ;



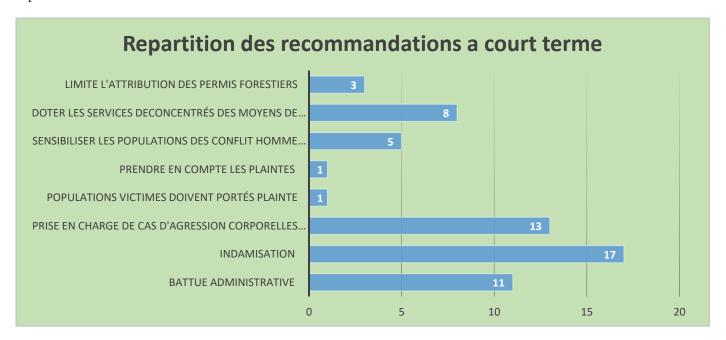


- la démarche aujourd'hui que veut le Chef de l'Etat est de mettre en place une Stratégie Nationale et un Plan d'Action National sur les CHE;
- Il faut aujourd'hui mettre en place un dispositif règlementaire qui est absent pour répondre efficacement au CHE.
- Le gouvernement a pris la mesure du problème et a inscrit une ligne pour la gestion des CHF notamment la construction des barrières électriques dès l'année 2021, un montant d'un milliard a été inscrit dans le budget de l'Etat pour ;
- D'autres animaux ne sont pas en marge, mais pour l'heure c'est le CHE qui est brulant ;
- le projet agricole de l'association des planteurs de Ndougou est bien reçu, il sera transmis promis au Ministre de l'Agriculture pour compétence ;
- l'Association qui regroupe 300 membres devrait se mettre en Zone Agricole à forte Productivité (ZAP);
- d'autres animaux causent aussi des dégâts mais le plus incriminé reste l'éléphant ;
- les battues administratives pourraient être déclenchées mais elles devront être encadrées. Le décret sur les battues vient d'être adopté en Conseil des Ministres.

Recommandations

Recommandation à court terme

Les principales recommandations portaient sur les battues administratives, l'indemnisation, la prise en charge des cas d'agression corporelles et de pertes en vies humaines. Le diagramme à la suite montre la répartition des recommandations à court terme.



Les recommandations à court terme sont dominées par les demandes d'indemnisation, de la prise en charge des cas d'agression et des décès et les demande d'exécution des battues administratives.





Plusieurs recommandations ont été formulées plusieurs fois, et parfois de façon assez différentes. Dans le tableau suivant, les principales recommandations ont été regroupées par objet et le tableau indique le nombre de fois que la recommandation a été formulée.

Recommendation	COCOBEACH	FRANCEVILLE	LAMBARENE	MOUILA	TCHIBANGA	MAKOKOU	KOULAMOUTOU	GAMBA	PORT- GENTIL	OYEM	Nombre d'expression
Battue administrative	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13
Intimidation	х	х	x	х	x	Х	x	х	х	х	17
Prise en charge de cas d'agression corporelles et de mort d'hommes	x	x	х	x	х	x	x	x	x	x	13
Populations victimes doivent portés plainte	x	x							x		3
Doter les services déconcentrés des moyens de travail	x			x	x	x	x				9
Limite l'attribution des permis forestiers	x					X	x		x		5
Renforcer le cadre légal relatif				х	x	х			х		4
Construction des Clôtures électriques(CE)	x		х	x	х	X	x	x	x	x	12
Etude sur les elephants		x		х			x				3





Mettre en place un fonds pour le gestion du conflit homme faune(CHF)	х			х			x	х	9
Informer, former et sensibiliser Développer l'écotourisme			x		x	x			5
Réboisement		х			X				2
Clôturer les parcs et mettre les éléphants à l'intérieur		x			x		x	x	2

Dans l'ordre les 5 recommandations les plus récurrentes sont :

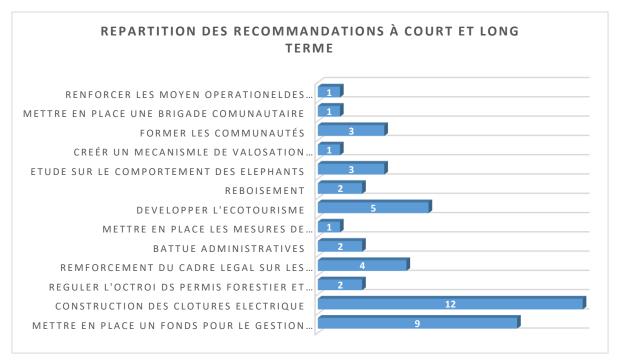
- l'indemnisation;
- la battue administrative;
- la prise en charge des cas d'agression;
- la construction des clôtures électriques ;
- l'équipement des services déconcentrés pour effectuer les missions de constat et d'évaluation.





Recommandation à moyen et long terme

Les recommandations à court et long terme se répartissent comme suit :



Les recommandations à moyen et long terme mentionnent une forte orientation sur les clôtures électriques, la mise en place d'un fonds de gestion des conflits Homme-Faune.

La liste intégrale de toutes les recommandations est annexée à ce rapport.

PERSPECTIVES

Assises CHF/CHE

Les assises sur les conflits Homme-Faune sont l'émanation du conseil de cabinet tenu le 17 juin 2021, présidé par **Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**. La méthodologie a consisté en amont à l'organisation des consultations provinciales sur la période du 14 au 30 juillet 2021.

Il est prévu au cours de ces assises des communications sur le rapport des consultations provinciales, sur le projet de la stratégie nationale sur le conflit Homme-Faune. Ces communications seront suivies des travaux en commission qui aborderont des thématiques opérationnels qui meubleront la stratégie de la gestion des conflits Homme-Faune en cours d'élaboration.

Finalisation de la Stratégie et du Plan d'Action CHF/CHE

L'ensemble des résultats des travaux sera capitalisé pour amender la stratégie et le plan d'action de gestion des conflits Homme-Faune. Une équipe multisectorielle poursuivra l'élaboration des documents qui seront dans les délais soumis à la validation des Hautes Autorités.

Mise en œuvre du Plan d'Action

Dans les actions à court terme, associées à la stratégie, un plan d'actions sera élaboré pour définir les actions prioritaires.





ANNEXES

Annexe n°1: Liste des témoignages des populations

- Les éléphants ont envahi nos espaces, nos plantations alors que le Président de la République nous a donné des agréments pour nous encourager à cultiver, nos coopératives sont fonctionnelles mais elles ne peuvent plus cultiver à cause de ce conflit ;
- Le conflit Homme-Faune touche beaucoup plus les femmes mères de famille qui sont les premières concernées par l'insuffisance alimentaire, car elles ne peuvent plus prendre soin de leur famille. C'est la désolation, ayez pitié des mères qui ne vivent que de l'agriculture, elles ne savent à quel saint se vouer;
- Dans le département de la Mvoung, il y a deux (2) ans, un homme a perdu la vie laissant dernière lui une veuve, des enfants et des petits enfants ;
- Réviser votre position, l'éléphant ne remplace pas l'être humain. J'aime bien l'agriculture, mais les éléphants finiront par manger les hommes. C'est la peur de la prison qui nous retient. Nous n'avons pas de solutions c'est vous qui l'avez ;
- Les sociétés forestières poussent les éléphants vers nos plantations et nos villages occasionnant ainsi des dévastations et des agressions d'hommes ;
- Dans le département de la Zadié nous avons planté des hectares de cultures qui ont été dévastés nos enfants apprennent d'autres sont à l'université, comment allons-nous prendre soin d'eux, les éléphants viennent même manger dans nos cuisines ;
- Ce conflit appartient à l'exploitation forestière, nous les populations nous n'avons pas de problème avec les éléphants, prenez l'exemple de Booué où nous n'avons pas moins de sept (7) usines de transformation, C'est parce que les membres du gouvernement votent les lois sans consulter les populations;
 - Nous le collectif des planteurs de Mekambo d'ici septembre nous n'aurions plus rien à manger c'est la famine qui nous guette et l'Etat viendra nous nourrir comme cela se fait dans les autres pays.
 - La rentrée scolaire approche, les éléphants sont derrière les maisons il devient difficile pour les femmes et les enfants de se déplacer même pour aller ramasser du bois et puiser de l'eau ;
- Un ventre affamé n'a point d'oreille, nous allons tous aller en prison car nous allons tuer ces éléphants que feront nous avec quelque chose qui ne nous rapporte rien, c'est ce que représente l'éléphant pour nous.
- Nous la Communauté de Ngokoela dans commune d'Ovan, depuis 2019 nous attendons notre indemnisation ce malgré les plaintes déposées. A l'époque les agents des Eaux et Forêts nous ont





- exigé une somme de dix mil francs (10000) par dossier et deux mil Franc (2000) par prise de vues. Jusqu'à ce jour ces dossiers sont restés sans suite ;
- Dans le département de l'Ivindo, à Nze-Vatican, les plantations du village sont à ¾ détruites, la stratégie que nous utilisons ce sont les bruits, et l'usage des feux. Les Agents des Eaux et Forêts disent ne pas avoir des moyens pour faire les constats mais quand un éléphant est tué ils sont là. Pour les élections donnez les cartes d'électeur à ces éléphants car ce sont eux qui vous éliront ;
- L'exploitation forestière est la cause majeure du conflit, elle détruit l'habitat des éléphants et leur source de nourriture, ces sociétés ont fait des grandes routes, des boulevards dans la forêt, elles ont détruit tous les espaces où les éléphants pouvaient se cacher. Les éléphants sont à découvert et sujets au braconnage;
- En quoi les planteurs sont responsables des causes ;
- Les causes sont légions mais la solution finale est de créer une 10^{ème} province dédiée spécialement aux éléphants ;
- Lorsque les agents des Eaux et Forêts viennent délimiter la superficie dévastée par les éléphants,
 il serait mieux qu'ils prennent en compte toute la superficie du champ vu que les éléphants reviennent toujours sur les lieux;
- Indemnisation immédiate des dégâts causés par les éléphants (2017-2020) ;
- L'orpaillage n'est en rien la cause du conflit, cette activité ne dérange pas les éléphants ;
- Les populations de Mekambo ont déserté les villages pour venir en ville gérer la misère. C'est l'état qui occasionne l'anarchie, les populations ne sont pas bénéficiaires de ces exploitations forestières, il faut diminuer l'attribution des permis forestiers aux sociétés chinoises et à celles qui ne sont pas en règle;
- L'autosuffisance alimentaire est possible au Gabon, mais avec ce problème on n'est plus sûr de rien ;
- Le problème des éléphants existe depuis, mais ils ne sortaient pas aux villages. Aujourd'hui, les gens se transforment en éléphant pour détruire les cultures des autres car ils savent que l'éléphant est protégé. A cause de ces dévastations nos enfants ne feront pas de grandes études ;
- Monsieur le Ministre vous n'êtes pas ministre des éléphants, ni de la gazelle et de l'antilope, vous êtes ministre des hommes donc agissez comme tel;
- Les éléphants détruisent aussi nos rivières, parfois on ne trouve plus du poisson ;
- La carte administrative de la province a été modifiée par les éléphants aujourd'hui deux (2) villages sont rayés de la carte ;
- Allez sur le terrain afin de mieux évaluer les dégâts au lieu de rester à discuter en salle ;





- Ou sont passez nos plaintes des plantations qui ont été dévastées depuis 2016 ? est-ce que les dossiers de Kakaniabé ont été reçus par Monsieur le ministre ?
- Les grands braconniers d'aujourd'hui sont les plus hautes autorités du pays en tête desquelles l'ANPN et le Ministère des Eaux et Forêts, qui autorisent que les sociétés forestières exploitent sans reboisement;
- Il faut changer le nom du terme « conflit » car pour moi, il ne peut pas y avoir un conflit entre un homme et une viande ;
- Plusieurs villages sont abandonnés à cause des éléphants, car tout le monde est en brousse pour garder les plantations. Nous sommes en train d'élever des futurs braqueurs, braconniers et prostitués à cause des éléphants ;
- Hier on vivait ensemble avec les éléphants hier on se soignait gratuitement, hier on partait à l'école gratuitement aujourd'hui ce n'est plus le cas, le Ministère de la santé et celui de l'éducation doivent nous appuyer pour atténuer le conflit ;
- Les denrées alimentaires sont très chères aujourd'hui pour nous qui vivons à Batouala, nous pensons qu'il faut faire de Batouala un site touristique axé sur les produits de la forêt communautaire et faire de ce site la 10ieme province du Gabon pour abriter les éléphants ;
- Les éléphants sont également présents au Cameroun et pourtant l'agriculture fonctionne; comment font-ils là-bas ? il faut s'inspirer des modèles des autres ;
- Pour le Président du CCGL de l'Ivindo, il faut renforcer les moyens financiers et parc automobile des Parcs Nationaux;
- Création d'une cellule de crise permanente qui sera composée des agents des Eaux et Forêts, de l'Agriculture des représentants des populations ;
- Doter des moyens financiers et roulants aux agents d ministère et des Parcs Nationaux ;
- Créer un compte spécial pour l'indemnisation des victimes du conflit ;
- Créer un numéro vert pour appeler en cas d'alerte ;
- Les populations doivent être dédommagé par les sociétés forestières ;
- Donner les kits alimentaires aux populations le temps de la réparation des préjudices ;
- Clôturer des permis forestiers ;
- Septembre 2019, décès d'un monsieur derrière sa maison, La famille a saisi le tribunal administratif qui a dit être incompétent. Une copie du dossier a été remise à Monsieur le Ministre.
- Malgré les multiples répulsifs par le feu, les projecteurs, les éléphants ne reculent pas,
- Il y a un autre animal aussi ravageur que l'éléphant, les primates qui ont aussi augmenté ;





- Les éléphants n'attaquent plus les plantations éloignées, mais celles qui sont proches des villages aussi ;
- Ils causent des dommages corporels et de pertes en vies humaines ;
- Perte d'investissement, parfois même les investissements de toute une vie ;
- Lourdeurs des procédures administratives pour porter plainte ;
- Plainte sans suite et ce pendant des années entières ;
- Les éléphants viennent dévaster en toutes saisons, mêmes s'il n'y a plus de fruit, ils sont là ;
- Comment retourner à la terre pour assurer l'autosuffisance alimentaire alors que cette même terre est occupée par les éléphants qui dévastent tout ;
- Les éléphants détruisent même les ruches d'abeilles qui sont censées les repousser ;
- Avec le covid-19 le Conflit Homme Faune a encore augmenté dû au manque de nourriture, car toutes les sources d'approvisionnement étaient fermées ;
- Les sociétés comme Olam sont venues détruire les habitats naturels des éléphants ce qui occasionne leur rapprochent des habitations ;
- Pour qu'un agent de l'agriculture puisse établir un constat de dévastation il faut débourser troiscent mille (300 000) et pour un agent des Eaux et Forêt il faut trente mille (30 000) jour, où trouvet-on cet argent ?
- Les barrières électriques ne fonctionnent pas au Gabon car c'est un pays très pluvieux, l'herbe pousse très vite ce qui occasionne une baisse de tension des clôtures électriques ainsi, les éléphants peuvent tranquillement y pénétrer;
- Le degré de dangerosité de l'éléphant est passé à la 3ieme étape, d'abord dévastation, l'agression et maintenant la mort d'homme, quelle sera la 4iéme étape ?





Annexe n°2: Liste des recommandations

Recommandations des populations de la province de l'Estuaire

- Application du décret sur les battues, allègement des procédures administratives.
 dure administratives relatives aux Battues administratives;
- Indemnisation des victimes des destructions de cultures, des anciennes et des nouvelles ;
- Prise en charge des cas d'agressions physiques et de mort d'Homme ;
- A l'endroit des populations, elles doivent porter plainte à chaque dévastation, agressions
- Mettre en place une procédure de prise en compte des plaintes orales ;
- L'administration doit intensifier les campagnes de sensibilisation sur le CHF
- Doter les services déconcentrés du matériel adéquat pour se rendre sur site (roulants, flottants, techniques). Ils permettront aux agents de terrain de se rendre rapidement sur les sites pour les missions de constat et d'évaluation du Conflit Homme Faune;
- Limiter l'attribution des permis aux étranger ;
- Intensifier la protection des ressources naturelles (forêt, mine etc...);
- Sensibilisation les Agents des Parcs Nationaux dans leurs rapports avec les populations locales ;
- Divulguer et vulgariser les procédures liées à l'exploitation forestière ;
- Le gouvernement doit veiller à sécuriser les espaces agricoles villageoises lors de l'attribution des permis aux entreprises agro-industrielles.
- Faire une étude à la l'union des Coopérative de la Ramboue pour l'implantation de la Clôtures électriques ;
- Mettre en place une clôture électrique à cocobeach précédé d'une étude.

Recommandations de la province de l'Ogooué Maritime, étape de Port Gentil

Court terme

- 1. Organisation des battues administratives ;
- 2. Construction des clôtures électriques ;
- 3. Indemnisation des personnes déjà enregistrées ;
- 4. Poursuite d'enregistrement des personnes impactées par les dévastations des éléphants ;
- 5. Indemnisation des victimes d'agressions dues aux pachydermes (les grabataires, ayant, droit...);
- 6. Création d'un fond d'aide;
- 7. Reprendre la vente des cartouches ;
- 8. Dotation de câbles pour la protection immédiate des plantations.

Long terme

- 1. Clôturer les parcs nationaux pour limiter l'accès des éléphants aux zones usagères des populations ;
- 2. Matérialisation des limites des aires protégées ;





- 3. Sensibilisation sur la distinction entre les forêts communautaires, forêts domaniales, forêts protégées et les aires protégées ;
- 4. Autonomisation des moyens logistiques terrestres et maritimes des agents des eaux et forêts et des autres administrations intervenant dans le conflit Homme-Faune ;
- 5. Amélioration des relations entre les éco-gardes et les populations locales (arrêt des comportements agressifs et des contrôles abusifs);
- 6. Révision de la distribution de permis d'exploitation forestière (éviter d'empiéter sur les domaines ou le patrimoine villageois) ;
- 7. Précision des modalités réglementaires qui permettent aux autorités locales de bénéficier des revenus de la CFAD au même titre que les populations.

Recommandations de la province de l'Ogooué Maritime, étape de Gamba

- Abattre urgemment les éléphants nuisibles car leur population est à ce jour estimé beaucoup trop importante par les communautés locales ;
- Isoler ou déplacer les éléphants pour sécuriser les personnes, les cultures et les biens ;
- Construire simultanément les autres clôtures électriques prévues par le financement Assala pour la sécurisation des cultures et garder l'accalmie entre les différentes populations des villages du département ;
- Rectifier les termes du cahier de charge concernant la clôture d'YTU Y BATU de sorte à ce que les maintenanciers soient pris en charge pendant au moins deux ans ;
- Trouver des mécanismes pour protéger les cultures des personnes cultivant hors clôtures car tout le monde ne peut pas toujours y cultiver ;
- Mettre les éco gardes dans les champs pour qu'ils assurent leurs surveillances ;
- Développer l'écotourisme dans le secteur aux fins de procurer de l'emploi aux populations ;
- Soutenir les coopératives à mieux développer leurs activités ;
- Impliquer toutes les autres entités liées à la gestion directe ou indirecte des CHE à la mise en œuvre des mesures d'atténuation dudit conflit :(les Ministère des Eaux et forêts, de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales, de l'Economie, du Budget, de l'Intérieur, les collectivités locales, les communautés locales, les ONG local et internationale, les instituts de recherche nationales et internationales et d'autres partenaires au développement ...);
- Mettre en place des mesures d'accompagnement pour soulager les populations victimes (indemnisation, achat des semences et du matériel agricole, formation aux techniques culturales durables, financer les activités génératrices de revenus telles que la vente de poissons...);
- Ressentir les impacts des actions sociales entreprises par les opérateurs économiques en occurrence par Assala ;
- Accompagner financièrement des exploitants agricoles totalement ou partiellement dévasté par les éléphants y compris les populations ayant perdu leurs habitations (reconstruire les habitations endommagées);
- Mettre en place des clôtures à sangles en attendant la construction des clôtures électriques au niveau d'autres sites pour la protection des parcelles de cette année ;
- Fournir 200 pipes de 8 pouces pour protéger la plantation, l'école et leurs installations.





Relevé des Recommandations du Moyen-Ogooué

- 1. Organiser urgemment les battues administratives ;
- 2. Indemniser les personnes victimes des dégâts et agressions d'éléphants ;
 - a. Indemniser la valeur des cultures dévastées et les intrants
 - b. Faire aboutir les plaintes en instance
 - c. Organiser des campagnes de recensements de cas existants
- 3. Construire les barrières électriques ;
 - a. Clarifier la procédure et sensibilisation pour une meilleure information
 - b. Mettre en place un formulaire pour la simplification de la demande
 - c. Mettre en place une assistance technique et financière au bénéfice des populations
 - d. Assurer la sécurisation foncière / forêts « libres » à mettre à disposition pour les barrières
 - e. Construire les barrières autour des aires protégées
- 4. Mettre en place les mesures de protection des populations dans les villages ;
- 5. Informer, éduquer, sensibiliser les populations à la cohabitation avec les éléphants ;
- 6. Développer les activités d'écotourisme autour des éléphants ;
- 7. Développer les zones artificielles d'attraction des éléphants (plantation d'arbres fruitiers etc...)

Recommandations de l'Ogooué Ivindo

⇒ A très court terme

- 1. Organiser des battues spéciales à titre exceptionnel pour les zones très impactées
- 2. Rembourser les frais de dossiers arnaqués aux populations en 2017
- 3. Indemniser toutes les victimes de 2017.

⇒ A court terme

- 1. Mettre en application les textes sur les battues administratives et la légitime défense
- 2. Rendre opérationnels les services des Eaux et Forêts et ceux de l'Agriculture par la dotation rapide des moyens roulants adaptés et du matériel technique pour l'exécution efficiente de leurs missions sur le terrain ; ainsi que le renforcement des ressources humaines
- 3. Indemniser et prendre en charge les nouvelles victimes des dévastations agricoles, et des familles ayant subies des pertes en vies humaines

⇒ A moyen terme

- 1. Créer un fonds permanent d'indemnisation des victimes
- 2. Réguler l'exploitation forestière et minière
- 3. Exiger le reboisement des zones exploitées par les exploitants forestiers
- 4. Faire bénéficier aux populations, à travers les collectivités locales, les retombées réelles des Parcs Nationaux
- 5. Créer un cadre juridique protégeant l'homme face aux ravages des éléphants
- 6. Construire des barrières électriques selon les spécificités géographiques et culturelles de chaque département
- 7. Ramener la sérénité et l'harmonie entre les populations et les agents de l'ANPN, tout en délimitant et précisant le champ de compétence géographique et stratégique des uns et des autres
- 8. Impliquer les populations dans la gestion de la barrière électrique
- 9. Créer un numéro vert pour informer et faire constater en temps réel la présence des éléphants





Relevé des Recommandations de la Ngounié

I.COURT TERME

- 1. Organiser et planifier urgemment la mise en place des battues administratives ;
- 2. Mettre en place un fond d'indemnisation pour les victimes et leurs ayants droit ;
- 3. Souscrire une assurance en vue de prendre en charge les victimes des agressions ;
- **4.** Mettre en place un fond d'indemnisation des dégâts causés par les éléphants et autres espèces protégées ;
- 5. Etablir une liste / fichier des victimes d'agressions physiques ou des décédés ;
- 6. Identifier et mettre en place des méthodes de répulsions appropriées ;
- 7. Renforcer l'information, l'éducation et la communication des communautés villageoises ;
- **8.** Etudier la faisabilité de la construction des clôtures électriques dans un contexte de villages à faible population et dispersés ;

II. LONG TERME

- **9.** Bio écologie des populations d'éléphants vivant au Gabon (faire une étude sur le nombre et le comportement des éléphants) ;
- 10. Créer un mécanisme d'échange d'expérience avec les pays d'Afrique australe en vue de mettre en place un modèle de valorisation de la population des éléphants du Gabon (écotourisme communautaire);
- 11. Former les relais communautaires;
- 12. Renforcer le cadre légal relatif aux droits d'usage coutumiers des populations.

Recommandations de la province de la Nyanga

- 1. Battues administratives
 - Organiser et mettre en œuvre les battues
 - Envisager les battues préventives
 - Clarifier et encadrer le cas de légitime défense
- 2. Construction de clôtures électriques
 - Intensifier la mise en place des clôtures électriques et éclairer sur la procédure d'acquisition de celles-ci
- 3. Prise en charge des victimes
 - Mettre en place un dispositif d'assistance immédiate des victimes (fond spécial)
 - Indemnisation des familles des victimes (assurance, garantie sociale)
 - Compensation/indemnisation pour les dégâts materièls et devastation
- 4. Mettre en place un dispositif de veille participative (brigade communautaire)
- 5. Renforcer les moyens opérationnels des services déconcentrés de l'Etat pour une réponse rapide
- 6. Connaissance des populations d'éléphants (effectif, comportement...)





Recommandations des populations du Woleu-Ntem

- a) A court terme
 - 1) -Organiser les battues administratives
 - 2) Clarifier et simplifier la procédure des battues administratives
 - 3) Organiser la sensibilisation au sujet des battues administratives
 - 4) Renforcer les contrôles dans les concessions forestières
 - 5) Renforcer les capacités des administrations forestières
 - 6) Renforcer la sécurité aux frontières
 - 7) Mettre en place des dispositifs d'effarouchement et/ou mécanisme d'alerte pour les communautés locales
 - 8) Recenser tous les cas de dévastation des cultures et des dommages
 - 9) Indemniser les cultures dévastées
 - 10) Faire une planification de la construction des barrières électriques dans le WoleuNtem
- b) A long terme
 - 1) Replanter en forêt des espèces végétales prisées par la faune notamment l'éléphant
 - 2) Construire des barrières autour des Aires Protégées notamment les parcs nationaux
 - 3) Construire les barrières électriques
 - 4) Renforcer les capacités techniques sur l'entretien des barrières électriques
 - 5) Créer une assurance pour la prise en charge des personnes blessées et décédées

Recommandations des populations du Haut-Ogooué

I/ A court terme

- Indemnisation des anciennes et nouvelles victimes du conflit;
- Organiser les battues administratives ;
- Mise en place des clôtures électriques ;
- Mettre en place des équipes techniques pour aider les populations dans la formulation des plaintes;
- Prendre en charge des cas d'agressions et de décès ;
- Doter les services déconcentrés des Eaux et Forêts des moyens roulants et techniques pour accomplir leur mission;
- Mettre en place une aide matérielle pour reconstituer les champs des victimes ;
- Actualiser les informations sur le conflit homme faune dans la province ;
- Traiter tous les dossiers en instance ;
- Inventorier la population d'éléphant au Gabon ;
- Formations des éco gardes communautaires sur l'ensemble du territoire ;
- Mise en place d'une campagne de reboisement par les sociétés forestières.





II/ A moyen et long terme

- Mettre en place un fond permanent pour la gestion du conflit homme faune ;
- Inscrire une ligne budgétaire dans la loi des finances pour faire face aux dégâts causés par les pachydermes ;
- Créer un fond alimenté par une taxe forestière, minière et pétrolière pour la gestion des conflits homme faune ;
- Se constituer en groupements d'au moins 20 personnes pour solliciter la construction des clôtures électriques ;
- Solliciter l'accompagnement de l'Etat dans les techniques de sédentarisation des cultures ;
- Réguler l'octroi des permis forestiers, minier etc.;
- Renforcement du cadre légal sur le conflit homme faune ;
- Augmenter le nombre de clôtures électriques pour les prochaines années

Recommandations des populations de l'Ogooué-Lolo

I/ A court terme

- Mettre en place des battues administratives exécutées par l'administration ;
- Dotation des moyens nécessaires aux services techniques afin de leur permettre d'être efficace sur le terrain ;
- Indemnisation des anciennes et nouvelles victimes des dévastations de 2012 à 2021 ;
- L'indemnisation doit se faire par chèque ou par bon de caisse ;
- Mettre en place une indemnisation forfaitaire pour les victimes de dévastations, des dossiers enregistrés mais non traités ;
- Mettre en place une dotation budgétaire pour le Ministère des Eaux des Forêt et de l'Agriculture pour faire face au conflit ;
- Limiter l'attribution des permis et veuillez à la bonne gestion des permis existants ;
- Affecter les agents sur les sites d'exploitation en vue d'accompagner les opérateurs économiques ;
- Intensifier les missions de surveillance dans et autour des aires protégées ;
- Prise en charge des victimes d'agressions par la faune et celles des familles endeuillées par ce conflit.

II/ A Moyen terme

- Création d'une taxe pollueur payeur qui sera utilisée pour alimenter un compte pour la gestion du conflit Homme Faune ;
- Réalisations de tous les constats de dévastation avant de procéder aux indemnisations ;





- Mettre en place des textes légaux et règlementaires pour protéger les victimes du conflit ;
- Construire plusieurs clôtures électriques par canton pour faire face au conflit ;
- Prise en charge de l'entretien de clôtures électriques par l'Etat ;
- Mettre en place une procédure d'indemnisation selon la superficie dévastée ;
- Mettre en place des moyens de transport pour sécuriser les agriculteurs ;

III/ A Long terme

- Impliquer les ministères en charge de la Recherche Scientifique sur la production des répulsifs pour lutter contre le conflit Homme Faune ;
- Implication des communautés locales dans le reboisement des forêts

Annexe n°3 : Liste des membres du Gouvernement ayant pris part aux consultations provinciales

Membre du Gouvernement	Localité
Michel MENGA M'ESSONE, Ministre de la culture et des arts	Estuaire (Cocobeach)
Lambert Noel MATHA , Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur	Haut Ogooué(Franceville)
Hughes MBADINGA MADIYA, Ministre du commerce, des petites et moyennes entreprises et de l'industrie	Ogooué Lolo(Koulamoutou)
Patrick MOUGUIAMA DAOUDA, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, du transfert de technologies de l'éducation nationale chargé de la formation civique	Ogooué-Maritime(Gamba)
Prisca KOHO épouse NLEND, Ministre des affaires sociales et des droits de la femme	Ogooué-Ivindo (Makokou)
Ministre Délégué Aubierge Sylvine NGOMA, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'emploi, de la fonction publique, du travail et de la formation professionnelle	Nyanga(Tchibanga)





Annexe n°4 : Quelques instants en images



















MINISTERE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGEDU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

.=.=.=.=.=.

SECRETARIAT GENERAL _=_=_=_

DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

.=.=.=.=.



MISSIONS TRANSFRONTALIERES DE LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

22 octobre au 01 novembre 2021







Table des matières

I-	CONTEXTE DE LA MISSION	3
II-	PRESENTATION DE LA MISSION	3
III-	METHODOLOGIE	3
3.	3.1- Moyens utilisés	3
	Moyens humains	3
	Moyens matériels	4
3.	3.2- Stratégie de travail	4
	Phase administrative de la mission	4
	Postes fixes	8
	Patrouilles motorisées	9
	Patrouilles à pédestres	10
IV-	RESULTATS DE LA MISSION	11
4.	.1- Effort de patrouille	11
4.	2- Postes fixes	12
4.	3- Patrouilles mobiles	12
4.	4.4- Patrouilles pédestres	13
4.	5- Saisies effectuées au cours de la mission	14
4.	6.6- Le contact avec les homologues camerounais	15
V-	DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	16
5.	.1- Les difficultés	16
5.	2.2- Les recommandations	16
VI-	CONCLUSION	17
VII.	- ANNEXES	18

Liste des tableaux

Tableau 1: Equipe de mission	4
Tableau 2: Matériel utilisé lors de la mission	
Tableau 3: Coordonnées des postes fixes érigés	8
Tableau 4: Effort de patrouille	11
Tableau 5: Actions de fouille réalisées en poste fixe	12
Tableau 6: Actions de fouille réalisées en patrouille mobile	12
Tableau 7:Actions de fouille réalisées en patrouille pédestre	13
Liste des figures	
Figure 1: Photo de l'équipe de mission	5
Figure 2: Photo avec le Préfet de Bitam	7
Figure 3: Localisation des postes fixes érigés	9
Figure 4: Zone couverte lors des patrouilles motorisées	
Figure 5: Circuits empruntés lors des patrouilles pédestre	
Figure 6: Quelques images des postes fixes de nuit et de jour	
Figure 7: Quelques images des patrouilles motorisées	
Figure 8: Sentier emprunté lors d'une patrouille pédestre à Doumassi	13
Figure 9: Vue partielle du gibier saisi à Mengang	14
Figure 10: L'un des fusils et la tronçonneuse saisis	
Figure 11: Pose devant les bureaux des Eaux et Forêts de Kvé-Ossi	

I- CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre la mise en œuvre du projet « Eléphant Gabon » ou projet de lutte contre le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire au Gabon notamment en sa composante 2 : Lutte contre le trafic d'ivoire au Gabon et dans la sous-région en activité 2.5.2 : des Missions pour renforcer les efforts LAB à l'échelle sous régionale, par des missions de terrain sur le plan national et international, afin de réduire le trafic d'ivoire et la pression sur le braconnage des éléphants et d'autres espèces de faune.

A cet effet, un programme mensuel de contrôle et de surveillance transfrontalier en matière de Lutte Anti-Braconnage, est prévu se tenir au courant de l'année 2021.

Cette mission, dont le présent rapport rend compte du déroulement et des principaux résultats de cette mission, est la première de cette série.

II- PRESENTATION DE LA MISSION

Ordre de mission	N°000440 MEFMEPCPAT/SG/DGFAP du 21 octobre 2021	
Période	Du 22 octobre au 01 novembre 2021	
Objet	LAB transfrontalier	
Objectif	Prospecter et échanger avec les autorités administratives sur la mission et procéder au lancement des opérations de lutte contre le braconnage transfrontalier.	
Parties prenantes	 Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP); Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN); Direction provinciale des Eaux et Forêts; Gendarmerie Nationale 	
Effectif total mobilisé	15 personnes	
Moyens de transport	 Toyota Land cruiser AL 070 IT; Toyota Land cruiser 162 X 412; Toyota Land cruiser AN 079 IT. 	

III- METHODOLOGIE

3.1- Moyens utilisés

Moyens humains

Pour réaliser cette mission, 15 personnes ont été mobilisées dont les détails sont indiqués dans le tableau suivant :

N° Ordre	Identité	Fonction
1	Lucien MASSOUKOU,	Directeur Général de la faune et des aires protégées
2	ONGOULI Philippe	Directeur de la Lutte Contre le Braconnage responsable/chef de mission
3	NGABOU Bertrand	Directeur du Commerce des produits Cynégétique ; Observateur du projet
4	Alain NDONG NGUEMA	Chef de service des Investigations et la répression du braconnage
5	Monsieur NDONG N'SO	Agent DGFAP
6	Augustin MIKISSA,	Chauffeur
7	BOUSSOUGOU BOUSSOUGOU	Chauffeur
8	BILO'O Bi ONDO Epse EYA	Chef de cantonnement Minvoul
9	MATA Kevin	Agent Direction Provinciale Woleu-Ntem
10	Gervais	Agent cantonnement d Bitam
11	MBA OKONO Brice	Conservateur adjt/ C de Brigade de Faune Minkébé Ouest
12	NTSAME NDONG Hiver	Chef de service LAB Parc National Minkébé Ouest
13	Ad/C major OBAME	Compagnie gendarmerie de Bitam
14	Sgt C/M NDONG OBAME Paterne	Brigade Meyo-kiè
15	Sgt C/M	Brigade de Kom /Minvoul

Tableau 1: Equipe de mission

Moyens matériels

Matériel	Quantité	Marque/Référence
GPS	1	Garmin CX 64
Tente	12	-
Torche	12	-
Appareil photo	1	-
Boussole	5	-
Trousse de pharmacie	2	-
Kit Covid 19	1	-
Véhicule ANPN	01	Toyota Land cruiser AL 070 IT
Véhicules DGFAP	03	Toyota Land cruiser 162 X 412; Toyota Land cruiser 162 X 414; Toyota Land cruiser AN 079 IT.

Tableau 2: Matériel utilisé lors de la mission

3.2- Stratégie de travail

La méthode de travail sur le terrain a porté sur quatre (4) opérations : les rencontres avec les autorités administratives, militaires et les homologues camerounais, les postes fixes, les patrouilles motorisées et les patrouilles à pied.

Phase administrative de la mission

Cette phase a consisté à rencontrer les autorités civiles et militaires en vue de leur présenter l'objet de la mission, d'échanger avec ces derniers sur la problématique de criminalité faunique

transfrontalière dans les circonscriptions administratives relevant de leur autorité. Cette phase a également permis de recueillir leurs avis et leurs orientations pour mieux aborder cette mission.

■ Echange avec le Gouverneur

La délégation a été introduite au bureau du gouverneur par le représentant du Directeur Provincial. La séance de travail a eu lieu dans un hôtel de la place car les infrastructures du Gouvernorat étaient en pleine désinsectisation. Cette séance de travail a été rehaussée par la présence du Directeur Général de la faune et des aires protégées.

Après les règles de bienveillance, le Directeur Général a présenté le but de la mission qui est celle de prospecter, échanger avec les autorités administratives sur la mission et procéder au lancement des opérations de lutte contre le braconnage transfrontalier. Il a sollicité l'intervention du Gouverneur pour faciliter des échanges avec les homologues de Kyé-Ossi au Cameroun.

Le Directeur Général poursuit en expliquant cette première phase de surveillance doit s'étendre vers Makokou pour la prochaine étape.

Ensuite le Directeur Général décline la stratégie celle de renforcé les équipes pour une meilleure collaboration, pour cela nous devons intégrer :

- ➤ La Gendarmerie
- L'ANPN:
- Les homologues des pays voisins.
- La police de frontières



Figure 1: Photo de l'équipe de mission avec Monsieur le Gouverneur du Woleu-Ntem

Le Gouverneur prenant la parole a d'abord souhaité la bienvenue à l'équipe avant de traduire les préoccupations de ses administrés notamment sur les Conflits Homme-Faune en général et surtout les Conflits hommes/Eléphant qui deviennent très récurrents.

Pour revenir à la criminalité transfrontalière il a dit souhaiter créer un cadre de concertation périodique entre les éléments des deux bords le Cameroun, et la Guinée Equatorial voir comment mutualisé nos efforts pour lutter contre tout type de trafic dont celui des véhicules et celui de l'ivoire semblent prendre le dessus. Cependant set élan semble bloqué par l'absence d'une brigade mixte qui devra être pourvu des moyens (humain, matériel,) et en équipements moderne pour mieux organiser l'intérieur du pays.

Un des moyens de lutte contre la criminalité faunique transfrontalière doit être selon lui un système de mise en place des indiques par localité pour mieux cerner la frontière.

Le Gouverneur nous a rassuré quant à la saisine du Préfet du Ntem pour faciliter la rencontre entre les homologues du Cameroun à Meyo Kiè.

Pour l'étape de Mekambo, la mission sera mal perçue par la population de la zone à cause des incidents antérieurs

Echange avec le Commandant de Légion et de groupement Gendarmerie

Après la séance de travail avec le Gouverneur, la délégation a été introduite au cabinet du commandant de légion absent, représenté par son adjoint. La séance de travail a eu lieu, prenant la parole l'adjoint du légionnaire a souhaité la bienvenue à la délégation et a donné la parole a son tour au Directeur de la Lutte Anti Braconnage qui a décliné l'objet de la mission qui consistait a un lancement de missions transfrontalier de lutte contre le braconnage dans le cadre du projet éléphant, la lutte contre la criminalité faunique doit prendre en compte tous les autorités militaires et judiciaire dans les deux provinces ainsi que les homologues des pays frontalier afin de mieux lutter contre ce fléau.

Pour cela nous il a sollicité l'appui des gendarmes en poste dans les brigades pour nous accompagner pendant cette lourde mission.

Le commandant de légion a dit que la lutte contre le trafic de ressources naturelles faisait désormais corps avec les nouvelles missions de la gendarmerie. Pour cela il trouvait aucun inconvénient sur la mise à disposition des gendarmes pour appuyer la mission des Eaux et Forêts. Il donc a promis saisir le Commandant de Compagnie de Bitam pour cela.

Rencontre avec le Procureur de la République

La délégation n'a pu rencontrer le procureur à cause de ces multiples occupations au moment où nous ne souhaitions. Nous l'avons tout de même informé de notre présence en lui transmettant notre ordre de mission par le biais de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts.

La délégation est partie d'Oyem à 11h55 pour se diriger vers la frontière. Nous sommes arrivés à Bitam à 13h et nous avons aussitôt eu une séance de travail avec le Chef de Cantonnement (CC) des Eaux et Forêts de la localité à qui le but de la mission a été présenté par le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées. Après cet échange le CC a mis à la disposition de l'équipe un agent et nous a ensuite conduits chez Monsieur le Préfet pour une séance de travail.

• Echange avec le Préfet de Bitam

Reçu par le préfet dans la salle de réunion de la préfecture de Bitam, Monsieur le Préfet souhaitant la bienvenue a la délégation et continu dans la préoccupation des populations qui souhaite connaître a quand le dénouement du conflit homme faune ?

Le Directeur Général prenant la parole à son tour a rassuré Monsieur le Préfet que la situation est prise en compte par les autorités et a énuméré les efforts que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour résoudre cette problématique, il s'agit de :

- ✓ L'érection des barrières électriques ;
- ✓ Lutte contre l'exploitation illégale du bois ;
- ✓ L'indemnisation des populations victime de dévastation de cultures ;
- ✓ L'indemnisation des victimes agressées par les éléphants ;
- ✓ En délivrant des autorisations de battue Administrative.
- ✓ En appliquant l'article 8 du code forestier des cas de légitime défense.



Figure 2: Photo avec le Préfet de Bitam

Echange avec le Préfet de Minvoul

Le préfet de Minvoul a fait le déplacement pour nous recevoir dans les locaux du cantonnement des eaux et forêts.

Après présentation des objectifs de la mission par Monsieur **Bertrand NGABOU**, Coordonnateur du projet éléphant, le préfet a salué l'initiative du Ministère des Eaux et Foret. Il a par ailleurs déploré l'implication de certains cadres de l'administration dans des activités de braconnage. Poursuivant son propos le préfet de Minvoul a souhaité que la DGFAP mette en place des stratégies visant à stopper également ce type d'acteurs du braconnage.

Postes fixes

Durant toute la mission au total 5 postes fixes ont été érigés le long de la frontière Cameroun-Gabon. Selon les zones d'intérêt, certains postes fixes étaient érigés de jour et d'autres de nuit. Les postes fixes étaient essentiellement érigés aux intersections menant vers la frontière.

					PERIODE DE CONTROLE
POSTE FIXES	COORDONNEES D°d		COORDONNEES GTM		
POSTE FIXES					
	LATITUDE	LONGITUDE	X	Y	
					jour
ALEN	N2.19898	E12.05499	506115	743055	
					Nuit
KOM	N2.28062	E12.06251	506950	752078	
					Jour
MENGANG	N2.10820	E11.48851	443121	733030	
					Nuit et jour
MEYO KYE	N2.18978	E11.35775	428584	742053	
					Nuit et jour
MEYOS	N2.18538	E12.00841	500935	741551	

Tableau 3: Coordonnées des postes fixes érigés

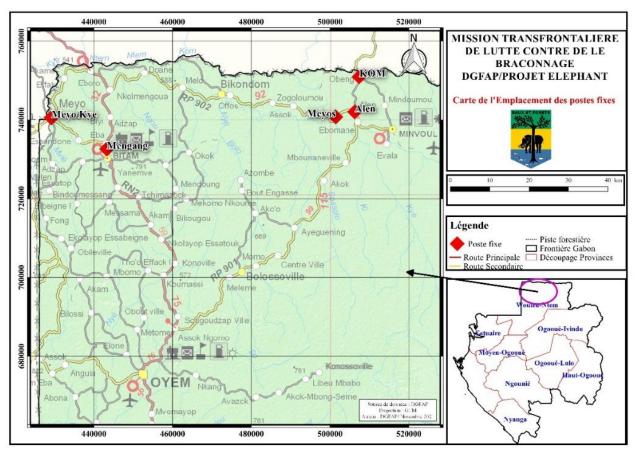


Figure 3: Localisation des postes fixes érigés

Patrouilles motorisées

Les patrouilles motorisées ont couvert quant à elle, toute la zone frontalière allant de Bitam jusqu'à Doum Assi (entrée du parc national de Minkebe) en passant par Essatop, Meyo Kié, Bikondome, Minvoul, et Kom (voir carte en annexe). Les patrouilles motorisées ont également été effectuées de jour et de nuit. Elles se faisaient pendant qu'une partie l'équipe de mission était dans les postes fixes.

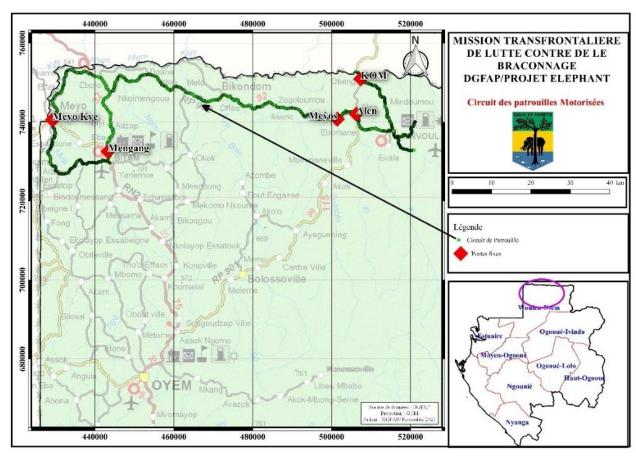


Figure 4: Zone couverte lors des patrouilles motorisées

Patrouilles à pédestres

Selon les informations que l'on nous donnait, on décidait parfois d'abandonner la voiture pour sillonner à pied certains sentiers dans l'espoir de créer un effet de surprise sur les potentiels braconniers.

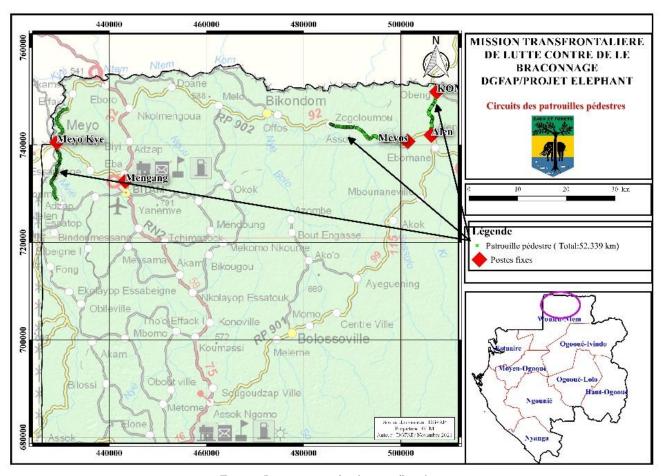


Figure 5: Circuits empruntés lors des patrouilles pédestre

IV- RESULTATS DE LA MISSION

4.1- Effort de patrouille

Nombre total de jours de terrain	8
Nombre de jours hors patrouilles (déplacements, administration)	2
Nombre de personnes ayant participés aux missions	15
Effort Hommes/Jours pour les jours patrouillés	96
Distance parcourue en voiture (km)	1 498,264
Distance parcourue à pied (km)	98,734

Tableau 4: Effort de patrouille

. Huit (08) jours sur dix (10) étaient consacrés aux activités de terrain (patrouilles et postes fixes), tandis que le reste du temps était utilisé pour les procédures administratives. Un total de quinze (15) personnes ont été utilisées pendant toute la mission mais Douze (12) l'ont été en continue sur la mission avec une permutation entre les agents de Bitam et de Minvoul pour un effort de 96 hommes/jours.

Concernant les patrouilles mobiles, elles ont été effectuées en voiture. Nous avons effectué quatre (4) aller-retour entre Meyo-kye et Minvoul soit presque 1500 km et à pied nous avons effectué presque 100 Km, soit une distance totale parcourue de 1600 Km.

4.2- Postes fixes

Type de fouille	Nombre d'actions de fouille	Nombre de personnes fouillés
Fouille sans infraction	124	603
Fouille avec infraction	3	3
Total	127	606

Tableau 5: Actions de fouille réalisées en poste fixe

Cent-vingt-sept (127) fouilles ont été réalisées sur un peu plus de six cents (600) personnes dans les postes fixes aux barrières de Meyo-Kyé, Mingang, Kom, Allen et Meyos (Tableau 3). On compte au Trois infractions ont été relevées (Tableau 5) :

- ➤ Un contrevenant intercepté à Mingang pour non-respect de quotas, le gibier a été saisi le contrevenant sensibilisé ;
- ➤ Deux contrevenants ont été interpellés à Meyos pour non-respect de quotas également. Le gibier a été saisis et les contrevenants sensibilisés ;
- ➤ Une saisie a été effectuée pour chasse d'espèces en ce moment protégées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 (pangolin à longue queue).







Figure 6: Quelques images des postes fixes de nuit et de jour

4.3- Patrouilles mobiles

Type de fouille Nombre d'actions de fouille		Nombre de personnes fouillés	
Fouille sans infraction	6	15	
Fouille avec infraction	2	2	
Total	8	17	

Tableau 6: Actions de fouille réalisées en patrouille mobile

Sur les pistes non carrossables sur lesquelles nous avons beaucoup patrouillé, la circulation était très faible. Cela s'explique par les fortes pluies qui se sont abattues dans la zone pendant la période où on était en mission. Nous avons procédé seulement à 8 fouilles dont 2 avec infractions. (Tableau 6):

Sur la route de Kom, nous avons interpellé un camionneur avec du bois illégalement scié et contrevenant avec un fusils non déclaré. Le contentieux a été transmis au cantonnement de Minvoul.







Figure 7: Quelques images des patrouilles motorisées

4.4- Patrouilles pédestres

Type de fouille Nombre d'actions de fouille		Nombre de personnes fouillés	
Fouille sans infraction	0	0	
Fouille avec infraction	1	1	
Total	1	1	

Tableau 7: Actions de fouille réalisées en patrouille pédestre

Nous espérions surprendre les potentiels braconniers en faisant les patrouilles pédestres et conforment aux informations qu'on nous donnait dans les villages.

Seulement une personne a été saisie avec une arme non déclarée. Pour les autres contentieux ils ont été transmis au cantonnement de Minvoul.



Figure 8: Sentier emprunté lors d'une patrouille pédestre à Doumassi

- Le gibier

N° d'ordre	Nombre	Nom commun	Nom scientifique	Statut
1	2	Pangolin à longue queue	Phataginus tetradactyla	Protégé par l'arrêté 0024/MEFEPCODDPAT
2	17	Cephalophe bleu	Philantomba monticola	Ordinaire
3	8	Atherure africain	Atherurus africanus	Ordinaire
4	1	Moustac	Cercopithecus cephus	Protégé par l'arrêté sur les primates
5	3 gigots	Sitatunga	Tragelaphus spekeii	Partiellement Protégé
6	2 gigots	Potamochère	Potamochoerus porcus	Partiellement Protégé
7	8	Antilope	Cephalophus sp	
8	2	Chevrotain	Hyemoscus aquaticus	Intégralement protégé
9	1	Nandinie	Nandinia binotata	Ordinaire

Tableau 8: Gibier saisi à Mengang



Figure 9: Vue partielle du gibier saisi à Mengang

- Autre saisies

Outre le gibier saisi et détruit, nous avons aussi procédé à la saisi de deux (2) armes pour defaut de présentation de documents y afférents et sur une tronçonneuse pour exploitation sans titre.



Figure 10: L'un des fusils et la tronçonneuse saisis

4.6- La prise de contact avec les homologues camerounais

Quelques soient les efforts que l'on pourra mettre en œuvre le long de la frontière côté du Gabon, ils seront vains si rien n'est fait du côté du Cameroun. C'est dans ce cadre que l'équipe de mission a entrepris une rencontre avec le service des Eaux et Forêts de Kyé-Ossi au Cameroun. Les échanges qui ont été très enrichissantes laissent apparaître une possibilité de collaboration.

Des échanges il en ressort le fait que de leur côté les efforts de contrôle sont quasi systématiques alors qu'au Gabon les activités de LAB restent assez limités. Cette étape de la mission a été donc très salutaire mais les résultats ne peuvent être au rendez-vous que si un réseau d'indics est mis en place.



Figure 11: Pose devant les bureaux des Eaux et Forêts de Kyé-Ossi

V- DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

5.1- Les difficultés

Plusieurs difficultés ont émaillé cette première mission de lutte contre le braconnage transfrontalier. Aussi, sur le plan matériel, nous pouvons citer le fait que nous n'avons pu tester certains appareils avant de les apporter sur le terrain. C'est le cas des GPS qui n'ont pas été paramétrés pour les rendre utilisables sur le terrain

Le réseau routier qui était très difficilement praticable ce qui rendait difficile l'accès à certains endroits pour une meilleure appréciation des activités qui s'y déroulaient et rendait le déplacement des véhicules impossible.

Les difficultés liées à l'accès à l'information. En effet sur le terrain nous avons constaté que le trafic d'ivoire et d'autres espèces de faune est une activité très complexe qui nécessite un réseau d'informateurs pour effectuer des saisies.

Absence d'une collaboration avec les homologues camerounais en matière d'échange d'informations stratégiques sur les différents flux des produits de faune notamment de l'ivoire.

Sur le plan organisationnel, nous avons eu l'impression que les procédures administratives ont dévoilées notre présence à tout le monde. Cette situation a, à notre avis, rendu discret les usagers dans la zone de notre intervention.

5.2- Les recommandations

Au regard des difficultés rencontrées au cours de cette première mission, nous suggérons que :

- Pour les prochaines missions les équipes de terrain seront déployées avant l'équipe qui partira pour les civilités pour garantir la discrétion de la mission ;
- Mettre en place un réseau d'indiques pour des nécessités d'information à temps des services compétents ;
- Elaboration des accords de collaboration avec les homologues du Cameroun sur les échanges des informations pour obtenir des résultats probants ;
- Envisager la réalisation conjointes avec les homologues du Cameroun d'une missions sur les fleuves Ntem et Nkié qui représentent des voies de communication très empruntées par les trafiquants.

VI- CONCLUSION

Cette première mission a été pour nous un succès dans la mesure où elle nous a permis d'une part de faire une bonne prospection de la zone d'intervention et d'autre part d'avoir une discussion, certes officieuse, avec les homologues du Cameroun à la frontière.

Nous avons patrouillé sur presque 1600 km et au cours de ces patrouilles nous avons procéder à 136 fouilles pour 3 infractions majeures relevées qui sont la détention illégale d'armes à feu et la battue d'une espèce prohibée. Tout le contentieux de la mission a été trans mis au cantonnement des Eaux et Forêts de Minvoul.

La rencontre avec les homologues du Cameroun nous a permis de relever qu'il se passe beaucoup d'activités illégales dans la zone. D'ailleurs une saisie d'ivoire s'est faite à Ambam au Cameroun pendant que nous étions dans la zone et à Kyé-Ossi une semaine après notre départ avec des soupçons selon lesquels les ivoires saisis proviendraient du Gabon. Aussi ce genre mission restent bienvenue du moins pour dissuader les braconniers qui se sont installés autour de la frontière.

VII- ANNEXES

Ordre de mission

MINISTERE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GENERAL MOO

DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE 77

000440

/MEFMEPCPAT/SG/DGFAP



ORDRE DE MISSION

LE MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

Prescrit à Messieurs:

- Lucien MASSOUKOU, matricule 115 583/R, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées;
- Philippe ONGOULI, matricule 124 335/F, Directeur de la Lutte Contre le Braconnage;
- Bertrand NGABOU, martricule122 227/Y, Directeur du Commerce des Produits Cynégétiques ;
- Alain NDONG NGUEMA, martricule115 599/B, Chef de Service des Investigation et de la Répression du Braconage;
- Thierry NDONG N'SO, 136 383/R, Agent,
- Gilbert BOUSSOUGOU BOUSSOUGOU, 92006243/w, Chauffeur;
- Augustin IKISSA, matricule 92023123/E, Chauffeur.

De se rendre à : Oyem, Bitam et Minvoul (province du Woleu-Ntem).

Pour y accomplir la mission définie ci-après : « Lancement des missions transfrontalier de Lutte contre le Braconnage dans le cadre du projet éléphante ».

Moyen de transport : Voitures de marque Toyota Land Cruiser immatricules 162 X 414 et AN 709IT

Date de départ : 22 Octobre 2021

Date de retour : 01 Novembre 2021.

Les frais de transport, de mission et de prise en charge médicale sont à la charge du projet éléphant.

Les autorités locales, civiles et militaires sont priées d'accorder aide et protection, en cas de besoin, aux missionnaires.

Fait à Libreville L'UNINGER DE CT. 202

P. Le Ministre De Consolité CABONAGE P.I. Le Ministre De Court de Consolité de Con

Charles MVE EL

Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres 775, Rue Célestin EKOGHA EDOU, Boulevard Triomphal OMAR BONGO ONDIMBA-Libreville Gabon BP : 2275 – Tél. : (00241) 01 76 13 81